Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260910-2026086-DE

N°086/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 4 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 18 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Danielle VALLIERE, Mme Nathalie GEFFROY, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, M Lucas MAHIEUX, Mme Elodie LECLERCQ-BOISSEL, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, M Philippe CHARLES, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENT EXCUSE : M Patrick HERVE
POUVOIR : M HERVE Patrick a donné pouvoir à M BECUWE Philippe
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PINSEMBERT Odile est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : MONTANT DU LOYER DE L'APPARTEMENT 5 RESIDENCE DE LANVAUX

Mme Lemée, adjointe au maire, a porté à la connaissance du conseil municipal l'aménagement de l'appartement 5 de la résidence de Lanvaux en vue d'y accueillir un médecin. Cet appartement, meublé, est destiné à favoriser l'installation d'un professionnel de santé sur la commune de Peillac, dans un contexte où l'accès aux soins constitue un enjeu important pour les habitants.
Le montant du loyer proposé s'élève à **350 euros par mois**, afin de rendre ce logement attractif tout en assurant une gestion équilibrée du patrimoine communal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que l'installation d'un médecin sur la commune répond à un besoin essentiel de service public et de santé pour la population ;
Considérant que le montant proposé de 350 euros hors charges est cohérent avec les pratiques locales et les objectifs de la collectivité en matière d'attractivité territoriale ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ; à l'unanimité :

- FIXE le montant du loyer de l'appartement 5 de la résidence de Lanvaux, meublé et destiné à l'accueil d'un médecin, à 350 euros par mois hors charges.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes, contrats ou avenants nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, y compris le bail correspondant.

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
PINSEMBERT Odile

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :